

**NOTE DE SERVICE CONJOINTE PORTANT MISE EN PRODUCTION DU
MODULE D'AUTOMATISATION DES PROCEDURES DE DEMANDE ET
D'OCTROI DES DOCUMENTS DELIVRES PAR L'AGENCE DE
DEVELOPPEMENT DU BURUNDI « ADB » DANS LE CADRE DU GUICHET
UNIQUE ELECTRONIQUE « GUECE »**

Il est porté à la connaissance du personnel de l'ADB, du personnel de l'OBR, des usagers du système informatique de l'OBR, des opérateurs économiques en général et des investisseurs en particulier qui demandent auprès de l'ADB :

- Le certificat d'éligibilité ;
- La prolongation du certificat d'éligibilité ;
- La validation de liste des biens importés ;
- Le Certificat temporaire de conformité des engagements.

Que, dans une première phase et à partir du **19 Décembre 2022**, toutes demandes et délivrances de ces documents seront effectuées électroniquement à travers le système douanier de l'OBR « SYDONIA World » accessible via le lien :

«<http://asyw.obr.gov.bi:8080/asycudaworld/> ». A partir de cette date, aucune demande manuelle ne sera acceptée après cette date par les services de l'ADB.

Dans une deuxième phase, pour les déclarants et les transitaires, le contrôle de la liste des biens à importer électroniquement sera actif à partir du **02 Janvier 2023**.

Les services de l'ADB, les services de l'OBR, les investisseurs ainsi que les transitaires et déclarants sont tenus de veiller au respect de l'application de cette note.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web de l'OBR www.obr.gov.bi.

Fait à Bujumbura, le 19 / 12 / 2022

Agence de Développement du Burundi

Le Directeur Général
Mr. Didace NGENDAKUMANA



Office Burundais des Recettes

Le Commissaire Général
Mr. Jean Claude MANIRAKIZA

